



Agence Landaise  
Pour l'Informatique

[www.alpi40.org](http://www.alpi40.org)

[www.landespublic.org](http://www.landespublic.org)

[www.webpublic40.org](http://www.webpublic40.org)

[www.visiolandes.fr](http://www.visiolandes.fr)



# L'archivage électronique des documents dans un département aquitain: les Landes

# L'ALPI en quelques mots

- Un Syndicat Mixte avec plus de 500 adhérents
- 312 Communes sur 331 dont 270 ont moins de 1000 habitants
- 40 Etablissements publics locaux ou départementaux, dont, notamment,
  - le Conseil Général des Landes,
  - le SDIS,
  - le SYDEC,
  - l'Hôpital de Dax
  - l'Office Public de l'Habitat des Landes....
- 54 SIVU/Rassemblements Pédagogiques Intercommunaux
- 25 Communautés de Communes et d'agglomérations
- 47 CCAS et CIAS
- 19 EPHAD
- La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes, la Chambre de métiers et de l'Artisanat des Landes

# L'ALPI en quelques mots

- Président: Mr Henri EMMANUELLI, Président du Conseil Général des Landes
- 1<sup>er</sup> Vice Président, Mr Xavier FORTINON, Conseiller Général
- Directeur M. Renaud Lagrave
  - Service administratif, juridique et financier : 6 agents
  - Service assistance logiciels : 7 agents
  - Service assistance matériel : 7 agents
  - Service formation : 3 agents
  - Service internet WebPublic40 : 3 agents
  - Service extranet départemental : 2 agents
  - Service e-administration: 1 agent
- Effectif total : 29 agents

# Les moyens techniques

- Techniciens, développeurs et formateurs constituent un véritable réseau de compétence.
- Les techniciens sont équipés d'un ordinateur portable, d'un mobile, d'un véhicule d'intervention
- Tous les agents sont en réseau et disposent d'une connexion Internet haut débit.
- Salle blanche sécurisée à la Maison des Communes
- Veille technologique et juridique sur les TIC
- Serveurs de télémaintenance et prise en main à distance
- Formation continue des techniciens, des formateurs et des développeurs

# Les bénéfices de la mutualisation:

Archiland  
solution d'archivage électronique

- ❑ financiers, 30 à 40% d'économies pour les collectivités
- ❑ la proximité, les techniciens sont proches des collectivités
- ❑ la sécurité juridique, nous passons les appels d'offres pour les collectivités
- ❑ la veille technologique pour tous
- ❑ la représentation auprès de nombreuses structures : l'AMF, la DGME, la CRC...

# Genèse du projet

- ❑ Production d'une grande quantité de documents (papier et numérique) par les collectivités
- ❑ Accroissement des flux électroniques avec le développement des plateformes dématérialisées
- ❑ Pertes des données si on ne fait rien rapidement
- ❑ Il n'existe pas encore de plate-forme d'archivage électronique intermédiaire des documents pour les collectivités

# Obligations des collectivités

- La réglementation en vigueur oblige les collectivités à conserver dans des conditions optimales les documents produits ou reçus par elles. L'article 1421-1 du CGCT et les articles L.212-6 et L.212-6-1 du Code du Patrimoine stipulent en effet que « Les collectivités territoriales sont propriétaires de leurs archives. Elles en assurent elles-mêmes la conservation et la mise en valeur. Les groupements de collectivités territoriales sont également propriétaires de leurs archives et sont responsables de leur conservation et de leur mise en valeur. »
- De plus, l'article 5 de la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives prévoit la possibilité pour les collectivités d'externaliser les documents intermédiaires dans certaines conditions. Rappel des obligations des collectivités quant à l'archivage

# Le projet

## □ L'Objectif

Créer une plate-forme d'archivage électronique intermédiaire des documents sécurisée à valeur probante, multi-collectivités.

Cette démarche s'intègre dans une démarche globale de développement de l'administration électronique.

Développer un outil en libre dont les codes seront libérés et mis à disposition.

## □ La plate-forme pourra:

- accueillir, traiter, conserver et communiquer les archives (nativement ou non) numériques produites par les institutions publiques landaises;

- permettre une certaine automatisation des tâches ainsi qu'une meilleure sécurité de la conservation.



# Le financement du projet

- Un projet à 3 volets
  - le volet infrastructure
  - le volet application
  - le volet animation / sensibilisation / formation

- Coût de l'opération

Cette opération se déroulera sur deux ans et représente un coût 947 480,80 €.

	Montant de la participation	Taux
FEDER	378992,32€	40%
Conseil régional d'Aquitaine	170546,54€	18%
Conseil général des Landes	208445,78€	22%
Centre de gestion des Landes	94748,08€	10%
ALPI	94748,08€	10%

# Les partenaires du projet

- Les partenaires publics
  - le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes et son service archives
  - les Archives départementales
  - le Conseil général des Landes
  - l'ALPI
  
- Les partenaires privés
  - La société Logica a été choisie dans le cadre d'un marché public pour l'élaboration de cette plate-forme.

Elle s'est entourée des compétences de l'Adullact projet (Asal@e et le i parapheur) et d'Atol CD (Gestion Electronique Documentaire basée sur Alfresco).

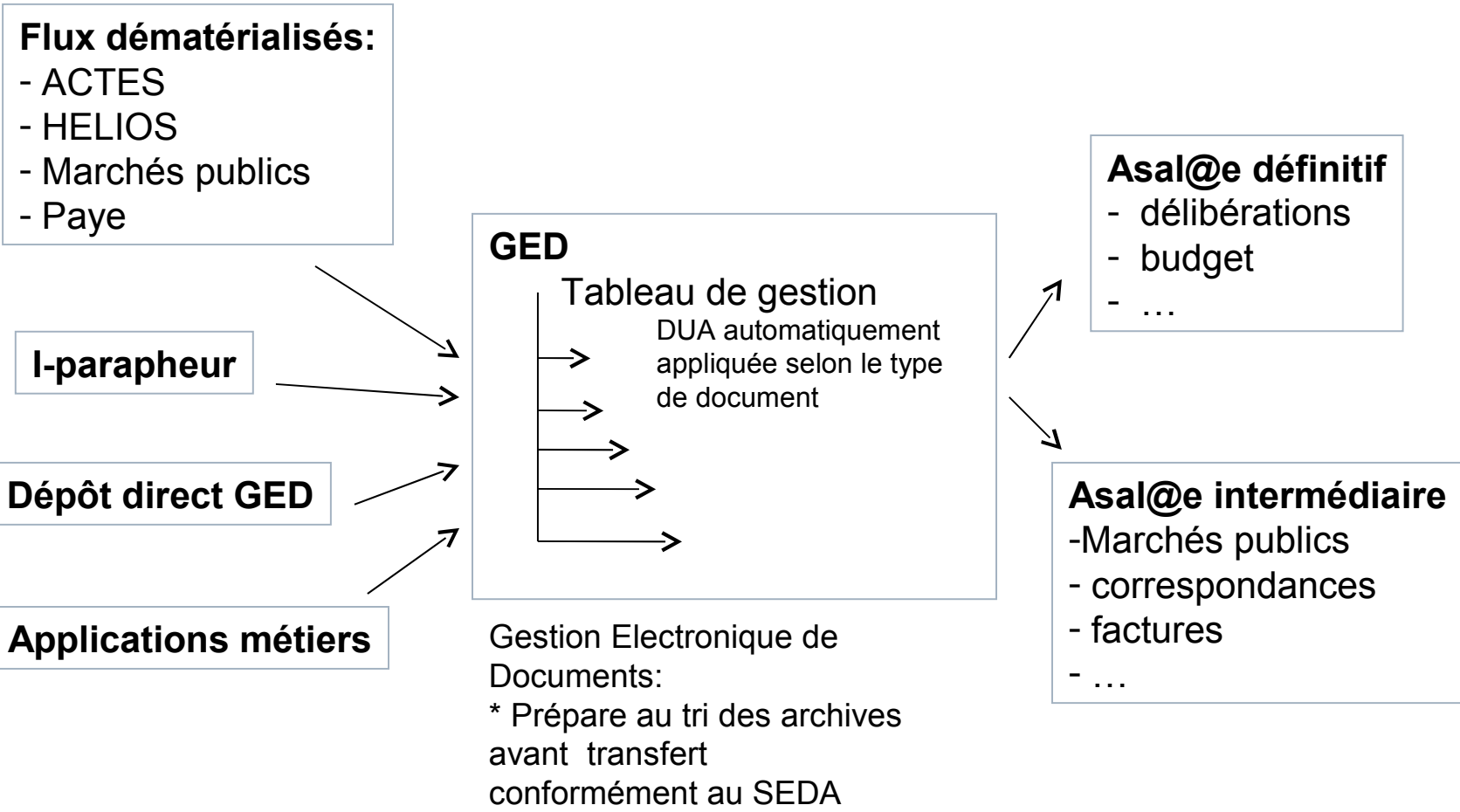
# La plate-forme

## □ Les fonctionnalités

La plate-forme proposera notamment les principales fonctionnalités suivantes:

- le dépôt de documents émanant de divers circuits ;
- la consultation en ligne
- le suivi et la traçabilité
- l'indexation et / ou la classification
- l'accès, le contrôle et le partage
- le stockage et la gestion
- la sécurisation des flux d'archivage
- la signature électronique
- l'horodatage.

# Architecture générale du SAE



# Les choix logiciels

- Le choix des logiciels libres déjà ancien: paye, marchés publics, contrôle de légalité, ENT, extranet,
- Le versement des développements sur une forge
- Des outils en creative Commons
- Le choix d'assembler des LL
  - la GED Alfresco d'Atol CD
  - ASALAE de l'Adullact
  - Le I Parapheur de l'Adullact
  - GEDOOo : génération documentaire
  - SignServer : serveur de signature, de vérification de signature et d'horodatage.
  - LiberSign : applet permettant de la signature électronique

# Les avantages de cet outil



- Mutualisation globale de la plate-forme d'archivage dédiée au service public
- Service de proximité apporté par des experts locaux
- Gestion des cycles de vie
- Sécurisation, pérennité, traçabilité des documents archivés
- Localisation et accessibilité aisée des données
- Facilité de stockage sur la plate forme de centralisation
- Automatisation des tâches
- Sécurité des transactions, des flux
- Valeur probante au même titre que les supports papiers
- Signature électronique même valeur juridique que la signature manuscrite
- Garantie de sécurité des accès et des données/documents électroniques

# Pour plus d'informations...



Contacts:

Renaud LAGRAVE: [direction@alpi40.org](mailto:direction@alpi40.org)

Guillaume BOULOM: [guillaume.boulom@alpi40.org](mailto:guillaume.boulom@alpi40.org)

Et bientôt: [www.archiland.org](http://www.archiland.org)

